

Le gouvernement a appuyé les initiatives internationales de l'OIT qui encouragent l'amélioration des conditions de travail dans les pays en développement. Toutefois, l'introduction dans le GATT d'une "clause sociale" assortie du droit d'imposer des sanctions commerciales pour son non-respect n'accomplirait vraisemblablement pas cet objectif.

7) Que le Canada ratifie l'Accord relatif au Fonds commun et verse les contributions financières qui s'imposent.

Les modalités de la recommandation sont en voie d'être appliquées.

8) Que le tarif de préférence générale soit étendu à tous les produits manufacturés des pays les plus pauvres et que des critères de graduation soient établis de manière à reconnaître les pays qui n'ont plus besoin de traitement préférentiel.

Le gouvernement prend cette recommandation en compte dans une revue qu'il mène actuellement sur les mesures qui pourraient être appliquées pour élargir l'accès du marché canadien aux produits des pays en développement. Les résultats de cette revue devraient être annoncés sous peu.